

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 DAC 715** Subvention à l'association Espace Brémontier (17e)

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Espace Brémontier ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.200 euros dont 500 euros sur proposition de la Mairie du 17<sup>e</sup> est attribuée, à l'association Espace Brémontier, dont le siège social est situé 70 rue Jouffroy d'Abbans à Paris 17e, au titre de l'année 2012. 2012\_03002 – 40242.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.